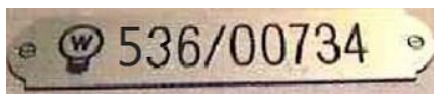


## Signaler un éclairage public défectueux

Les citoyens peuvent signaler directement et rapidement un point lumineux en panne, via internet.

1. Relevez le numéro d'identification indiqué sur la plaquette signalétique du point lumineux défectueux (à Yvoir, ce numéro à 8 chiffres commence par « 536/ »).



2. Rendez-vous sur le site [www.ores.be](http://www.ores.be), et sélectionnez le 3ème onglet « Pannes et interruptions » dans le ruban gris en haut de page.
3. Sélectionnez ensuite « Panne d'éclairage public » dans le menu déroulant qui s'affiche.
4. Dans la nouvelle page qui s'ouvre, cliquez sur « Je signale une panne » en bas de page.
5. Si vous complétez l'adresse, une carte va s'ouvrir et il suffira de sélectionner le lampadaire concerné sur le plan, de sélectionner une cause et de compléter quelques informations afin de valider le signalement.
6. Si vous disposez du n° de luminaire, il n'y aura qu'à sélectionner une cause et de compléter quelques informations afin de valider le signalement.
7. La panne est ainsi signalée et directement traitée chez ORES.

Vous pouvez bien entendu toujours contacter la Commune - C. Staf, Conseiller en énergie, au n°082/61.03.00 ([christophe.staf@yvoir.be](mailto:christophe.staf@yvoir.be)) - en signalant le numéro d'identification du lampadaire. Comptez 2 à 3 semaines pour l'exécution de la réparation.